

**M. Graftey:** Encore une autre réprimande aux provinces. Vous vous faites encore un bouclier de la constitution.

**M. Gray:** Je ne dirais pas que le partage actuel des responsabilités relatives à certaines questions de sécurité sociale apporte la solution la plus efficace aux problèmes que comporte la situation au vingtième siècle; toutefois, la constitution interprétée par les tribunaux existe, et il serait simplement déloyal envers le public de dire, et j'essaie d'employer un langage modéré, que n'existe pas ce partage constitutionnel des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

**M. Graftey:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Gray:** Je répondrai à des questions au terme de mes remarques.

**M. Graftey:** Ne s'agit-il pas d'une crise d'intérêt national?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, et d'intérêt provincial aussi.

**M. Gray:** J'y reviendrai plus tard dans mes remarques. Comme le dit le député, il s'agit là d'une préoccupation nationale, mais aussi provinciale et locale. Je répète sans hésitation qu'à cet égard le gouvernement fédéral doit être prêt à prendre des initiatives immédiates et toujours plus vastes, car il est en mesure aujourd'hui de découvrir une méthode qui permette de réaliser ce programme et d'autres auxquels le peuple canadien s'attend.

**M. Knowles:** C'est ce que l'amendement propose.

**M. Gray:** Aujourd'hui et la semaine dernière, on a beaucoup commenté la majoration du taux d'intérêt relevant de la LNH. Il faut insister de nouveau sur le fait qu'il s'agit là du taux d'intérêt maximum qui peut être exigé quant aux hypothèques assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. On peut discuter des conséquences de ce taux et il faut certes y songer, mais ce changement est souvent décrit en termes qui semblent indiquer que le gouvernement aurait fixé à 8½ p. 100 le taux relatif à toutes les hypothèques précitées. Or, tel n'est certes pas le cas. Il convient de le souligner encore une fois: le gouvernement n'a pas décrété que toutes les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation devraient comporter un intérêt de 8½ p. 100, bien qu'il puisse y avoir désaccord quant aux effets de cette mesure.

[M. Gray.]

Sauf erreur, le gouvernement a pour objectif de favoriser une échelle de taux inférieure au maximum de 8½ p. 100 afin d'amener le secteur privé à fournir plus de fonds pour la construction domiciliaire, et, espérons-le, à des taux plus bas en laissant libre jeu au marché. A la fin de la semaine dernière, si je ne me trompe, la Banque de Montréal a indiqué qu'elle offrirait ses hypothèques pour les maisons au taux de 7¾ p. 100. Si cela est vrai, la mesure prise par le gouvernement, au lieu de créer un seul taux fixe pour toutes les hypothèques domiciliaires, constituerait un pas vers l'objectif que se propose le gouvernement, soit d'établir une échelle de taux de moins de 8½ p. 100 pour les hypothèques domiciliaires. On espère que ce taux sera bien inférieur au maximum de 8½ p. 100 dans de nombreuses régions au Canada. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): La Sécurité de la vieillesse—le relèvement des pensions; le député d'York-Humber (M. Cowan): la santé et le bien-être—les paiements aux provinces en vertu des mesures législatives visant les hôpitaux; le député d'Okanagan-Boundary (M. Pugh): la Monnaie canadienne—la production de pièces commémoratives du centenaire.

En conformité de l'article provisoire 6(1) et de l'article 15(4) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides, et de l'amendement de M. Chatterton.

### L'HABITATION—L'INEFFICACITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Gray:** Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été interrompue à six heures, je